

TARIFS ANNUELS 2023-2024

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE	Maternelle	Élémentaire	Collège	Lycée Général	Lycée Technologique	Lycée Professionnel
Contribution annuelle familiale	1 195 €	1 195 €	1 375 €	1 710 €	1 710 €	1 632 €
AUTRES CONTRIBUTIONS ANNUELLES	Maternelle	Élémentaire	Collège	Lycée Général	Lycée Technologique	Lycée Professionnel
Restauration régulière (sauf lycéens)						
DP5 : 5 jours/semaine	-	-	1 235 € *	-	-	-
DP4 : 4 jours/semaine	1 007 €	1 007 €	1 007 €	-	-	-
DP3 : 3 jours/semaine	757 €	757 €	757 €	-	-	-
DP2 : 2 jours/semaine	506 €	506 €	506 €	-	-	-
DP1 : 1 jour/semaine	256 €	256 €	256 €	-	-	-
Restauration occasionnelle (prix du repas)	8,10 €	8,10 €	8,10 €	-	-	-
Prix du repas self pour les lycéens	-	-	-	7.20 €	7.20 €	7.20 €
Garderie matin 7h45 à 8h00 (forfait 4 jours)	110 €	110 €				
GARDERIE MATERNELLE ou ÉTUDE jusqu'à 17h30						
Garderie ou étude - goûter inclus.	GARDERIE	ÉTUDE				
- 1 jour	168 €	133 €				
- 2 jours	336 €	266 €				
- 3 jours	504 €	399 €				
- 4 jours	672 €	532 €				
- à l'unité	8 €	9 €				
GARDERIE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE jusqu'à 18h30						
17h35 à 18h30 primaire						
16h15 à 18h30 Maternelle avec goûter						
- 1 jour	233 €	73 €				
- 2 jours	466 €	146 €				
- 3 jours	699 €	219 €				
- 4 jours	932 €	292 €				
- à l'unité	13 €	5 €				
Goûter + Surveillance avant activité périscolaire (Éveil à la foi, danse, ...)	50 € Par activité	50 € Par activité				
Acompte 1 ^{ère} inscription ou réinscription	150 €	150 €	200 €	200 €	200 €	150 €
Frais de dossier 1 ^{ère} demande inscription	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	Maternelle	Élémentaire	Collège	Lycée Général	Lycée Technologique	Lycée Professionnel
Contribution investissement (par famille)	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €
Cotisation APEL (par famille)	25,35 €	25,35 €	25,35 €	25,35 €	25,35 €	25,35 €
Fonds d'entraide	Montant libre					

*Restauration Collège DP5 : tenant compte du calendrier des activités sportives proposées le mercredi après-midi

Une réduction sur la contribution annuelle familiale est accordée pour les familles nombreuses (cf. règlement financier)